

PETITION

Pour que cesse le PREJUDICE subi par l'ensemble du corps des PROFESSEURS TECHNIQUES de la PJJ !

Cela fait trop longtemps que ça dure !

Après :

- l'arrêt des recrutements de PT par concours depuis 2007
- plusieurs tentatives de se débarrasser du corps vers l'Education Nationale
- nombreux revirements et tergiversations
- diverses affirmations et annonces,
- des informations et des contre informations,
- des dates de CAP, des reports de dates de CAP, des annulations de dates de CAP

Cela suffit !

Nous, professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, exigeons le maintien du corps des professeurs techniques à la PJJ et des informations claires de notre administration. Nous voulons savoir quel est le projet réel de la PJJ vis-à-vis de professionnels laissés pour compte depuis trop longtemps, et, par voie de conséquence, le projet réel concernant le secteur de l'insertion.

Nous exigeons, par cette pétition, des informations précises sur les négociations et les décisions de l'administration sur le devenir des PT, et sur son projet pour l'insertion à la PJJ,

Nous exigeons l'organisation d'un concours externe et interne suivi d'une formation initiale,

Nous exigeons une date sans délai de la tenue de deux CAP d'avancement : l'une au titre de 2018 et l'autre au titre de 2019 ainsi que l'application des mesures PPCR avec la création d'un troisième grade. Le SNPES et la FSU ont interpellé le ministère de la fonction publique.

Nous exigeons le respect du statut des professeurs techniques

Nous exigeons la titularisation des PT contractuels qui répondaient aux critères exigés par la loi Sauvadet pour se présenter au concours et qui n'ont pas pu accéder à ces dispositions

Nous exigeons le respect des droits de tous à la PJJ et nous signons cette pétition !

à renvoyer par fax au 01 40 20 91 62



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

NOM Prénom	SERVICE ou UNITE	SIGNATURE

à renvoyer par fax au 01 40 20 91 62

